

## Produit Statistique

### Indice des prix à la consommation - Indice santé

L'indice de santé a été introduit en janvier 1994 (par arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays) et est dérivé de l'indice des prix à la consommation. La valeur de cet indice s'obtient en éliminant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants (à l'exception du LPG).

## Mise à jour des métadonnées

*Mise à jour du document* 24/01/2019

## Présentation

<i>Mots-clés</i>	-
<i>Domaine</i>	3.2.02. Prix
<i>Unité statistique - Titre</i>	Biens et services de consommation à l'exception des boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), du tabac et des carburants (à l'exception du LPG)
<i>Unité statistique - Description</i>	Biens et services de consommation à l'exception des boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), du tabac et des carburants (à l'exception du LPG)
<i>Population statistique - Titre</i>	Biens et services de consommation à l'exception des boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), du tabac et des carburants (à l'exception du LPG) achetés par les ménages belges.
<i>Population statistique - Description</i>	Biens de consommation et services à l'exception des boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), du tabac et des carburants (à l'exception du LPG) achetés par tous les ménages belges non collectifs et les membres du ménage.
<i>Couverture géographique</i>	Belgique
<i>Couverture temporelle</i>	-
<i>Couverture sectorielle</i>	-
<i>Autres couvertures</i>	-

## Période de référence

<i>Première période de référence disponible</i>	-
---	---

## Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	Statistique produite en vertu d'engagements contractuels ; Statistique produite en vertu d'une obligation légale belge
<i>Référence légale</i>	Arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays.

## Confidentialité

<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non-confidentielles
---------------------------------	-----------------------------

## Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	Le calendrier de diffusion est disponible via internet
<i>Périodicité</i>	Mensuelle

## Format de diffusion

<i>Communiqué de presse</i>	Communiqué de presse
<i>Publications</i>	Publication sur le web ( <a href="http://www.statbel.fgov.be">www.statbel.fgov.be</a> )
<i>Base de données en ligne</i>	be.STAT
<i>Open Data</i>	<a href="https://statbel.fgov.be/fr/open-data?category=71">https://statbel.fgov.be/fr/open-data?category=71</a>
<i>Accès aux micro données</i>	-
<i>Autres</i>	-

## Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	<a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indices-des-prix-la-consommation#documents">https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indices-des-prix-la-consommation#documents</a>
<i>Documentation sur la qualité</i>	-

## Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	-
<i>Évaluation de la qualité</i>	-

## Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	Banque nationale de Belgique (BNB) ; Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Il y a plusieurs clients professionnels importants. Fédérations: association professionnelle, les organisations syndicales, les organisations patronales; universités, écoles supérieures ou autre établissement d'enseignement. ; Institut des Comptes Nationaux (ICN) ; Institutions internationales (Eurostat, FMI, Commission Européenne, UNSD, WHO, ...) ; Institutions provinciales et locales ; Services publics fédéraux (SPF, SPP et parastataux) ; Services publics régionaux
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	La disponibilité est satisfaisante. ; La précision est partiellement satisfaisante à cause de la faisabilité. ; Le contenu est partiellement satisfaisant à cause de la faisabilité.
<i>Exhaustivité</i>	Oui

## Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	Les biais éventuels sont sous contrôle.
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	Pas d'application
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	Les erreurs de mesures et de traitement sont sous contrôle.

## Actualité

<i>Actualité</i>	Les résultats sont disponibles l'avant dernier jour ouvrable de la période de référence.
------------------	--

## Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	-
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Comparable dans le temps
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	-
<i>Comparabilité - Autre</i>	Il y a d'autres changements méthodologiques.

## Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>	La cohérence est garantie entre les sous-domaines, les variables, etc.
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	Il y a cohérence entre les unités interrogées et les unités observées. ; La cohérence entre les concepts, définitions et nomenclatures est contrôlée. ; Les concepts, définitions et nomenclatures sont sauvegardés et gérés. ; On utilise des concepts et des notions reconnus (concepts nationaux ou internationaux si la cohérence à ce niveau a pu être évaluée). ; On utilise des nomenclatures reconnues (au niveau international ou national).

## Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas d'application
<i>Révision des données - Pratique</i>	Pas d'application

## Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	Autres sources diverses (Internet, catalogues, scanner data, ...) ; Enquête 'loyers privés' ; Enquête 'loyers sociaux' ; Enquête sur le budget des ménages ; Relevé mensuel des prix à la consommation par des enquêteurs dans des commerces
<i>Données de base - Données administratives</i>	-
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	-
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Mensuelle
<i>Collecte des données</i>	Carnet: programme internet ou sur papier ; Sondage web ; Technique d'enquête assistée par ordinateur, basée sur l'utilisation de questionnaires électroniques et d'ordinateurs portables
<i>Élaboration des données</i>	-
<i>Ajustement</i>	-

## Commentaires

Remarque Confidentialité indices des prix à la consommation - Bien que les rubriques de l'indice soient publiées et donc connues de manière générale, les définitions exactes des biens et des services sont tenues secrètes. Cette confidentialité doit empêcher toute tentative de manipulation de l'indice, par des actions dirigées sur des produits ou services déterminés. La confidentialité des définitions protège donc l'objectivité de l'indice.

## Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>
Internet : Prix à la consommation (IPC)	<a href="https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation">https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation</a>

## Identifiants externes

<i>Type</i>	<i>ID</i>
INVS	1008010

## Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Indice santé	L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation et est publié depuis janvier 1994. La valeur actuelle de cet indice est obtenue par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants (à l'exception du LPG).	Année de base = 100